



## N° 21.21 AFFECTATION DES RESULTATS 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 26 mai de l'an deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

#### **Titulaires présents (19) :**

DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; LIGONNET Andrée ; MARY Alain ; CASTAING Patrick ; DEVAUX Vanessa ; ROSET Patrick ; CHAMPEAU Hervé ; JOURDAIN Jean-Pierre ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude ; AMEZIANE Karim ; BOUVIER PATRON Denis ; GONZALEZ Frédéric ; QUILES Joseph ; SALERNO Sabine ; SPITZNER Francis ; FRACHON Marie-Christine.

#### **Suppléants participants au vote (5):**

POUILLOU Jean-Marc ; SUCHET Noël ; MUCCIARELLI Laurence ; POMMET Gilbert ; BADIN Bernard

#### **Excusés et pouvoirs (5) :**

GIRARD Jean-Pierre pour FAYET Michel ; VIAL Guillaume pour GIRAUD Denis ; BOUSQUET Patrick pour CHAMPEAU Hervé ; BERTHELOT Jean-Pierre pour SPITZNER Francis, GIBBONS Grégory pour AMEZIANE Karim.

#### **Excusés (5) :**

BUSSY Chantal ; DEBES Céline ; BICHET Fabien ; VERNAY Julie ; SEYCHELLES Véronique

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Patrick CASTAING, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Après l'approbation des comptes administratifs et des résultats pour l'exercice 2020, il convient de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les résultats des sections d'investissement doivent obligatoirement être reportés sur l'exercice suivant, en charge pour les déficits, en produit pour les excédents.

Je vous rappelle que le résultat excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- pour le solde (selon le choix de l'assemblée) soit en report à nouveau excédentaire de fonctionnement, soit en dotation complémentaire pour l'investissement.

Il est donc proposé au Conseil :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté du 9 novembre 1998, modifiée par arrêtés des 17 août 1999, 24 juillet 2000, 26 octobre 2001 et l'ordonnance du 26 août 2005 portant réforme de l'instruction M 14,

Vu la délibération du 26 mai 2021 portant approbation des comptes administratifs et des résultats pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré,

- de dire que le résultat excédentaire 2020 d'investissement est repris au 001 pour **1 764 311.67 €**
- d'affecter le résultat excédentaire 2020 de fonctionnement comme suit :
  - ⇒ **485 215.61 €** au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2021.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 26 mai 2021,**

**Michel FAYET,**  
Président

